DECRET N° 2013-500 DU 26 NOVEMBRE 2013

portant nomination et promotion à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin de Monsieur KUNIO MIKURIYA

REPUBLIQUE DU BENIN

-----&&-----

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

-----&&-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&&-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT, GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,

la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la Vu République du Bénin; la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des Vu résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011; la loi nº 94-029 du 03 juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre Vu National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée; le décret n° 2013-319 du 11 août 2013 portant composition du Vu gouvernement; le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Vu Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin; le décret n°2013-265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Vu Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin; le décret n°99-243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres Vu du Conseil de l'Ordre National du Bénin; la lettre n°700/PR/DC/SP-C du 12 septembre 2013 ; Vu Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin,



DECRETE

Article 1er: Est nommé et promu à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur pour prendre rang du vendredi 13 septembre 2013, date de sa réception dans l'Ordre, Monsieur KUNIO MIKURIYA, Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale des Douanes en visite de travail au Bénin.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 novembre 2013

Par le Président de la République, Chef de l'Etat,

Chef du Gouvernement,

Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.

Dr Boni YAYI

La Grande Chancelière de

l'Ordre National du Bénin,

Dr. Koubourath OSSENI

